

## DÉCISION DU MAIRE DU 29 AVRIL 2026

### OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN CLIMATISATION SALLE D'ACCUEIL LE PAQUEBOT

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 20 mars 2026, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer l'entretien de la climatisation de la salle d'accueil Le Paquebot,

Vu la proposition établie par l'entreprise REQUENA pour l'entretien de ce matériel,

### D É C I D E

**Article 1 :** De signer avec l'Entreprise REQUENA – 5 Bis rue d'Harfleur – 71200 LE CREUSOT, un contrat d'entretien pour la climatisation.

**Article 2 :** Le présent contrat est prévu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

**Article 3 :** Le tarif annuel de ces prestations est de **264.00 € TTC**.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

- 6 MAI 2026

Par **LE MAIRE**, par délégation  
Renaud VIBERT, DGS



Le Breuil, le 29 avril 2026

Chantal CORDELIER  
Maire



1905-1906

1905-1906

1905-1906

